

Arrondissement de

Valenciennes

VILLE D'ONNAING

Nord

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-cinq le **05 juin à 18h00**, le Conseil Municipal de la Ville d'ONNAING s'est réuni, sous la présidence de Monsieur JOUANIN Xavier - Maire - à la suite de la convocation qui lui été faite cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

P R E S E N T S : M. Xavier JOUANIN – Maire – Mme Sylvie BALLINI – Mme Graziella STAMPER – M. Jean-Michel LEGRAND – M. Sébastien MATHIEU - ADJOINTS AU MAIRE

**Mme Dominique POTTIEZ – Mme Michelle PLUYART– Mme Christine RACZEK – Mme Christelle DESPRES – M. Jean-Charles LAMBECQ– Mme Géraldine POTIER – Mme Sylvie VERCHAIN – M. Mourad MEKDOUR – Mme Fatima BENAICHE – Mme Laurence BARA
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

EXCUSES AVEC PROCURATION : Mme Marie-Paule BRAUCHLI – Mme Yvonne DURANTI – Mme Delphine BERTRAND – M. Franck PONTIER – M. Renaud LECERF – M. François HENNEVIN – M. Michel LOOSE

EXCUSES SANS PROCURATION : M. Michel BOSCH – Mme Mélanie CINARI – Mme Daniela RIDOLFI

ABSENT : M. Maxence MAILLOT – M. Vincent HANDRE.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mai 2025

DATE DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT :

DATE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

ACCUSE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

OBJET

OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ DE LA VOIE SITUÉE CHASSE DE VALENCIENNES - PLACE DESANDROUIN DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Délibération n°32-2025

05 JUIN 2025

OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ DE LA VOIE SITUÉE CHASSE DE VALENCIENNES - PLACE DESANDROUIN DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La voie privée desservant les deux logements situés 60 chasse de Valenciennes constitue une voie en impasse ouverte à la circulation publique, réalisée en 1990 lors de l'aménagement de la Place Desandrouin attenante.

Cette voie est située à la fois sur le domaine communal ainsi qu'en partie longitudinale, sur deux propriétés privées. Elle présente une longueur de 78,50 m et une largeur de 5 m à 5,90 m. La plateforme incluant les accotements présente une largeur de 5,90 m. Elle est cadastrée A 1811p pour 101 m², et A 3404 (contenance 60 m²), outre l'emprise communale cadastrée A 851p.

Les échanges avec les propriétaires concernés n'ayant pas permis d'intégrer les emprises privées dans le domaine public communal, il conviendra de recourir aux dispositions de l'article R 318-10 du code de l'Urbanisme.

L'enquête publique porte donc sur le projet d'intégration d'office et sans indemnité de la voirie située chasse de Valenciennes / place Desandrouin et de ses accessoires (réseaux et espaces verts) dans le domaine public, conformément aux dispositions des articles L 318-3 et R 318-10 du Code de l'urbanisme, ainsi que des articles R 141-4 et suivants du Code de la voirie routière.

Conformément aux dispositions de l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme, la décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

En pratique, l'entièreté de cette voie et de ses accotements est entretenue par la Commune depuis 1990. La présente procédure permettra d'en régulariser le statut et légitimera leur entretien par la Commune en sa qualité de propriétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

A U T O R I S E

Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique prévue aux articles L 318-3 et R 318-10 du code de l'Urbanisme, dans les conditions fixées par les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Xavier JOUANIN



Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le

Sa publication le

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le



ID : 059-215904475-20250605-250611D_AL1343-DE